



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2010

L'an deux mille dix, le 27 mai à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à SAINT-RUSTICE, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D., BOURGEOIS J.L., VIDAL J.F.
CC de Save et Garonne :	Mrs BENTANAX F., CAMPOS F., LAGORCE P., NEBOUT D., OUSTRI Ch.
CC de Villemur sur Tarn :	Mr OGET E.
CC de Cadours :	Mrs CLUZET A., ZACCARIOTTO C.
Communes à compétence SCoT :	Mme GIBERT J., Mrs LAYNAT M., SARRAU B., SAURY P., SOULIGNAC M., VASSAL J.P., VIDAL L.

Délégués titulaires représentés :

CC de Save et Garonne :	Mr SAINT PAUL A. représenté par Mr JANER G.
Communes à compétence SCoT :	Mme CHAMPAGNAC M.H. représentée par BARBES A., Mrs PETIT Ph. représenté par AUSSEL E., RAYSSEGUIER J.L. représenté par Mme MOURIER Ch.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A. CIERCOLES Ch.
CC de Save et Garonne :	Mrs ANDRE R., ESPIE J.C.
CC de Villemur sur Tarn :	Mme TERRANCLE I., Mrs BOUDET J.C., ROUX D.

Nombre de délégués :

En exercice : 30

Titulaires présents ou représentés : 22

VOTANT : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 12 - 2010 : Acquisition d'un logiciel informatique –
Demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne**

Le Président explique à l'assemblée la nécessité pour le syndicat mixte de se munir d'un logiciel informatique de dessin, destiné notamment à l'urbanisme. A ce titre, plusieurs devis ont été établis.

De ce fait, le Président propose de solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé possible. Par conséquent, le plan de financement proposé est le suivant :

LIBELLE	Montant HT
Logiciel Photoshop Elements (Licence X 2)	
TOTAL en €	180,00

FINANCEMENT	Montant HT
Subvention Matériel Informatique	90,00
Autofinancement	90,00
TOTAL en €	180,00

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : de retenir la proposition de la société MDO Services de PORTET-SUR-GARONNE pour un montant Hors Taxes de 180,00 €,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette acquisition,

Article 3 : de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 11/05/2010
Date d'affichage : 11/05/2010
Certifié exécutoire le : /05/2010
Affiché le : /05/2010

Eric OGET
Président

